

PANIERS du BISTROT A TISSER
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL
Du 06/07/2017 AU 21 /12/ 2017
Soit 25 paniers de pains

Le présent contrat est à compléter en **deux exemplaires** : un par contractant.

Les contractants :

| Le producteur | L'adhérent | Le Bistrot à tisser |
|--|--|---|
| La Miecyclette, 193 av. Paul Santy, 69008 Lyon Contact: rachid@lamiencyclette.fr Site: www.lamiencyclette.fr Tel :09.72.31.52.08 | Nom : Prénom : Mail : Tél : | représentée par Céline COSTE Email : info@lebistrotatisser.fr |

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de pains dans le cadre du présent contrat validé par le Bistrot à tisser.

Le producteur :

La Miecyclette est une boulangerie-pâtisserie en coopérative certifiée AB et Nature & Progrès. Nous sommes aujourd'hui 6 salariés et nous avons conçu notre projet avec un objectif de qualité écologique et gustative. La pâte est fabriquée à partir de farines issues de l'agriculture biologique et biodynamique, de levain naturel, de sel de Guérande certifié Nature & Progrès et d'eau filtrée. Elle est pétrie et façonnée à la main puis cuite dans un four à bois traditionnel. Le pain est ensuite livré aux professionnels, collectivités et groupements de particuliers en vélocargo.

Engagement du producteur :

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les adhérents en produits de sa fabrication dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat.
- Etre présent aux distributions (1 fois par mois), à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur son activité.
- A partir de 50 kg de pains vendus dans un mois une réduction de 5% est appliquée (réduction déjà déduite du prix du panier cf tableau)

Engagement de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- Verser une cotisation annuelle à l'association LE BISTROT A TISSER et à la régler d'avance,
 - Récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque jeudi entre 18H et 20H .
 - En cas de départ en vacances possibilité de confier son panier à une personne de son choix ou de reporter son panier, et en récupérer deux lors d'une autre distribution.
- Cette solution est possible que si l'adhérent **prévient la Miecyclette au moins 8 jours avant la date de distribution.**
- Attention : **En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué.**

Les termes et modalités du contrat

Possibilité de prendre un panier chaque semaine ou tous les quinze jours (semaines paires cf * tableau)

Chaque semaine vous recevrez un pain pour chaque panier choisi.

Tous les pains font **1 kilogramme**, sont produits avec des farines produites en biodynamie et broyées à la meule de pierre et **5 types de paniers** vous sont proposés :

Réduction de 5% déjà appliquée ci-dessous.

| Choix | Type de paniers | Détails | Prix au kg |
|-------|--|--|---------------------------------|
| | Classique de la semaine | Pain classique changeant chaque semaine : Pain demi-complet (farine de blé de type T80) / pain complet (farine de blé de type T110) / pain blanc (T65). | 4.66€ |
| | Spécial de la semaine | Pain spécial changeant chaque semaine : pain demi-complet + graines de tournesol et de lin / pain demi-complet + graines de sésame. | 5.61€ |
| | Gourmand de la semaine | Pain gourmand changeant chaque semaine : Pain demi-complet avec noix / pain demi-complet avec raisins et noisettes/pain petit épeautre | 6.71€ |
| | Pain du Bistrot | Chaque semaine à tour de rôle : pain classique / pain spécial / pain gourmand / pain classique. | 5.41€ |
| | Pain de petit épeautre Moulé | Farine bio T110 pur petit épeautre | 6,84€ |
| | Biscuit Noix (200g distributions lors des permanences) | Farine bio T80, Noix bio, beurre bio, œufs bio, sucre bio | 3,23€ le sachet (16,15 € le kg) |
| | Biscuit petit epeautre (200g distributions lors des permanences) | Farine bio pur petit epeautre T110, beurre bio, œufs bio, sucre bio | 3,23€ le sachet (16,15 € le kg) |

Il y a maintenant possibilité de prendre des demi-paniers

Je récapitule ma commande pour la période du 06/07/17 au 21/12/17 inclus :

..... paniers de pains à € et panier biscuit à € pour un montant total de € .

Réglée en 1 fois (chèque prélevé à la signature du contrat), en 2 fois, ou en 6 fois.

Les chèques sont libellés à l'ordre de « La Miecyclette ».

Les règlements sont joints au présent contrat.

Calendrier des distributions 2017

(jours de distribution et nombre de paniers en fonction de la date de début de contrat / date livraison biscuit en grisé)

| | | | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| 06 juillet 23 paniers | 13 juillet 22 paniers | 20 juillet 21 paniers | 27 juillet 20 paniers | 03 Août pas de panier | 10 Août pas de panier |
| 17 Août 19 paniers | 24 Août 18 paniers | 31 Août 17 paniers | 07 septembre 16 paniers | 14 septembre 15 paniers | 21 sept 14 paniers |
| 28 sept 13 paniers | 05 octobre 12 paniers | 12 octobre 11 paniers | 19 octobre 10 paniers | 26 octobre 9 paniers | 02 novembre 8 paniers |
| 09 novembre 7 paniers | 16 novembre 6 paniers | 23 novembre 5 paniers | 30 novembre 4 paniers | 07 décembre 3 paniers | 14 décembre 2 paniers |
| 21 décembre 1 panier | | | | | |

Fait en 2 exemplaires à le/...../2017

L'adhérent

La Miecyclette

Le Bistrot à tisser